



Centraide
Richelieu-Yamaska
Ici, avec cœur

FORMULAIRE DE TRANSFERT DE TITRES BOURSIERS

1443, rue des Cascades s. 204,
St-Hyacinthe QC J2S 3H6

DONS DE VALEURS MOBILIÈRES COTÉES EN BOURSE
À CENTRAIDE RICHELIEU YAMASKA (CRY)
(N° D'ENREGISTREMENT ARC : 13062 8936 RR0001)

Préalable au transfert :

Tout don de titres doit être conforme à la politique d'acceptation des dons de CRY et approuvé par celui-ci.

Pour le donateur :

1. Compléter ce formulaire et *transmettre* la copie à CRY à l'attention de Pierre Piché, coordonnateur Dons Majeurs et Dons Planifiés (Télécopieur 450-773-4734 ou courriel dons.majeurs@centraider.org).
2. Sur réception du dit formulaire, CRY verra à la qualification du don et en avisera le donateur dans les meilleurs délais.
3. À la suite de l'acceptation, faire parvenir l'original de ce formulaire à votre courtier afin qu'il procède au *transfert* des titres au compte de **Centraide Richelieu Yamaska**

Pour le courtier :

1. Effectuer le transfert électronique des titres vers VMD – Gestion patrimoine Desjardins au # : **70-RLVW-0**
VMD 1060 University, Bur 101 Mtl QC H3B 4V3
2. Les numéros d'identification sont : CCDV : M19 SECTEM : VMDM DTC : 5028

Nom du donateur : _____

Adresse du donateur : _____

Téléphone : ____-____-____ Cellulaire : ____-____-____ Courriel : _____

Nom du courtier cédant : _____ Téléphone : ____-____-____

Société : _____ Télécopieur : _____

N° de compte-client : _____

Nom du titre & Symbole	Nombre de titres transférés	Valeur approximative de l'action/obligation
1. _____	_____	_____ \$
2. _____	_____	_____ \$
3. _____	_____	_____ \$

Bourse : _____ Valeur approximative totale du don : _____ \$

Date du transfert électronique des titres **au compte # 70-RLVW-0 de CRY** chez VMD
(à compléter par le *courtier cédant*) : j____/m____/A_____

J'autorise de façon irrévocable le transfert des titres décrits ci-dessus de mon compte de courtage : # _____ vers le compte de Centraide Richelieu-Yamaska chez VMD, Gestion de Patrimoine.

Je comprends que je recevrai un *reçu de charité* émis par CRY pour un don en nature au cours de clôture à la date où ces titres sont reçus dans le compte de CRY. Ces titres sont donnés à CRY sans restriction.

Signature du donateur x _____ Date : _____

Centraide Richelieu-Yamaska accepte le don

Signature : x _____ Date : _____

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter M. Pierre Piché au 450 773-6679 (p. 210) ou : 450 278-5802 (C)

DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE - INFO

DONATEURS-TYPES

- Les personnes qui détiennent un portefeuille contenant un grand nombre d'actions à valeur appréciée.
- Les personnes qui souhaitent faire un don important en profitant immédiatement d'avantages fiscaux
- Les personnes qui souhaitent faire un don différé (via le testament) fiscalement intéressant pour leur succession

AVANTAGES

- Recevez un reçu de charité équivalent à la juste valeur marchande des actions, établie d'après le cours de clôture le jour de la réception des actions dans le compte de courtage de Centraide.
- Ne payez aucun impôt sur le gain en capital qui est normalement imposé à 50 % lors de la disposition d'actions.
- Profitez dès maintenant d'une économie d'impôt qui permet d'accroître le montant du don ou de réduire son coût réel.

EXEMPLES DE DON DE TITRES

- Actions, droits et titres de créance inscrits en bourse (1)
- Actions du capital-actions d'une société canadienne de fonds commun de placement
- Unités de fiducies canadiennes de fonds commun de placement à nombreux actionnaires

(1) Les actions inscrites aux bourses canadiennes, américaines ou internationales sont admissibles à cette mesure incitative, tant qu'elles sont cotées à une bourse de valeurs située au Canada ou dans un pays membre de l'[Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#), qui est signataire d'une convention fiscale avec le Canada. (source Agence du revenu du Canada).

DON D' ACTIONS D'UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE

- Depuis le 1er janvier 2017, il y a exonération de l'impôt sur les gains en capital lorsque le produit en espèces de la disposition des actions d'une société privée ou des biens immobiliers est donné dans un délai de 30 jours suivant la disposition.

SAVIEZ-VOUS QUE?

- Les titres donnés par une société de gestion augmentent le compte de dividendes en capital (CDC) de la partie non imposable du gain en capital et permettent ainsi de verser aux actionnaires une somme équivalente en dividendes libres d'impôt? (voir le feuillet sur le don par société de gestion).